

CC Pays de Montereau

Historique

Mise en place en application de la Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes du Pays de Montereau est issue de l'extension de son périmètre (ex Communauté de communes des Deux Fleuves –CC2F) aux communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Ferrottes et Voulx (issues de la Communauté de communes du Bocage Gâtinais) adhérent au syndicat depuis le 17 avril 2013.

Elle a délibéré le 17 octobre 2016 pour demander son adhésion à Seine-et-Marne Numérique, qui est effective depuis le 1er janvier 2017.

Communes

La Communauté de communes du Pays de Montereau est composée de 21 communes.

Elle comprend : Barbey, Blennes, Cannes-Ecluses, Chevry-en-Sereine, Courcelles-en-Bassée, Diant, Esmans, Forges, la Brosse-Montceaux, la Grande Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Saint-Germain-Laval, Salins, Thoury-Férottes, Varennes-sur-Seine et Voulx.

Technologies choisies par l'intercommunalité

- Montée en débit : 11 opérations sur les communes de Barbey, Cannes-Ecluses, Courcelles-en-Bassée, Esmans, Forges, La Brosse-Montceaux, La Grande Paroisse, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne et Saint-Germain-Laval ont été mises en place par la CC, puis transférées au Syndicat.

- Déploiements de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH/FttE) de 2018 à 2020 pour 2 504 prises dans les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy-Rudigon, Thoury-Ferrottes et Voulx.

Cas particulier des zones AMII

Les communes de Barbey, Cannes-Écluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, Forges, La Brosse-Montceaux, La Grande-Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins et Varennes-sur-Seine sont situées en zone AMII SFR.